

CONCOURS EXTERNE D'ANIMATEUR TERRITORIAL

SESSION 2015

L'épreuve d'admissibilité consiste à répondre à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée.

Durée : 3 heures
Coefficient 1

Ce sujet comporte 16 pages, y compris celle-ci.

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- ↳ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe, numéro de convocation.
- ↳ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ↳ Seul l'usage d'un stylo soit noir, soit bleu est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Le candidat peut traiter les questions dans l'ordre qui lui convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.

A partir des documents joints et de vos connaissances, vous répondrez aux questions suivantes.

- 1) Comment mettre en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle au sein d'un territoire communal ou intercommunal ? (5 points)**
- 2) Jardin collectif, jardin solidaire, jardin partagé, centre social en plein air ... Quels sont les objectifs affichés de ces « initiatives locales » ? (3 points)**
- 3) En quoi l'organisation du travail influence-t-elle le bien-être professionnel ? (4 points)**
- 4) La mise en synergie du sport et de la culture peut-elle être un élément déterminant dans l'élaboration d'une politique éducative territoriale ? (5 points)**
- 5) Quels sont les éléments-clés qui, gérés préalablement à la tenue d'une réunion, permettent de la rendre productive ? (3 points)**

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet et au traitement des questions.

- Document 1 :** Circulaire du Ministère de l'Education Nationale N°2013-073 du 3 mai 2013 - Actions éducatives - Le parcours d'éducation artistique et culturelle - 3 pages
- Document 2 :** Le petit journal - Lettre d'information de l'Union des Centres Sociaux des Bouches du Rhône - février mars avril 2015 - 3 pages
- Document 3 :** Fondations Communautaires du Canada - Conseilrh.ca - Extraits de texte - 3 pages
- Document 4 :** « L'indéniable complémentarité du sport et de la culture » - La revue officielle de la Fédération Sportive et Culturelle de France - Les jeunes - N° 2544 - décembre 2014/janvier 2015 - 2 pages
- Document 5 :** Avis d'expert par Nathalie BARTHELEMY, intervenante du groupe Edition Formation Entreprise (EFE) - Cabinet Positive Sens - février 2012 - 3 pages